

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 43/2021

**Objet : Désignation du représentant
de Terre de Provence au sein de
Provence Tourisme**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 avril 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, AMIEL Cyril, PONCHON Solange, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*)

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (*absente ayant donné à pouvoir à GILLES Max*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné à pouvoir à PORTAL Serge*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Hubert.

M. le Vice-Président délégué au Toursime expose que Provence Tourisme est l'Agence de Développement du Tourisme des Bouches-du-Rhône qui met en œuvre la politique du Département en la matière. Par courrier en date du 16 mars 2021, l'association a informé la communauté d'agglomération d'une modification de ses statuts permettant d'intégrer Terre de Provence en tant que membre actif de l'association au sein du collège représentant les collectivités territoriales, établissements publics territoriaux et autres structures territoriales.

Il convient que le conseil communautaire se prononce sur l'adhésion de Terre de Provence en tant que membre actif de l'association et désigne un représentant qui siègera dans les instances de gouvernance de l'association.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le courrier de demande de l'association Provence Tourisme en date du 16/03/2021,

CONSIDÉRANT que M. Michel PECOUT est vice-président délégué au Tourisme et Président Intercommunal,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion de la communauté d'agglomération Terre de Provence en tant que membre actif de l'association Provence Tourisme,
- **DÉSIGNE** M. Michel PÉCOUT représentant de la communauté d'agglomération Terre de Provence pour siéger dans les instances de cette association.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 15 avril 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

